

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CS1199

présenté par
M. Houssin

ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 2bis allant dans le sens d'un développement irraisonné de l'énergie éolienne.